

Jean-Louis Fournel (SLU), intervention au meeting de l'ASES du 20 janvier 2018

2018 : la troisième étape de la destruction de l'Université publique

La réforme en cours n'est ni un épisode, ni un cas d'espèce, ni une intervention isolée pensée pour régler une question qui se pose à l'instant T. Il importe donc de constater et de rappeler qu'elle a un très haut degré de cohérence par rapport aux deux réformes récentes de l'organisation des universités, en 2007 et en 2013. Du coup, il faut décrire la réforme de 2018 pour ce qu'elle est à savoir une « étape », la troisième étape, d'un projet à long terme qui peut d'autant plus être déployé progressivement que les hommes et les femmes qui les pensent et les mettent en place sont souvent les mêmes : peu importe en effet les ministres en place dans la mesure où lesdites réformes sont conçues et appliquées par une technocratie composée pour l'essentiel de nombreux ex-présidents d'université, parfaitement recyclables d'un gouvernement à l'autre, comme pourrait le montrer assez aisément une prosopographie de la CPU, des rectorats, des présidents des COMUE les plus puissantes, des cabinets ministériels et des conseillers élyséens depuis dix ans. La réforme de 2018 doit donc être mise en perspective par rapport aux deux précédentes tentatives pour transformer radicalement la nature de l'université publique.

La première réforme en 2007-2008 nous a imposé une technocratie, des présidents tout puissants et une paupérisation mécanique des universités, due à la dévolution de la masse salariale. La deuxième en 2013 a renforcé la centralisation du gouvernement et l'inégalité de traitement entre établissements : contrairement aux proclamations d'ouverture et de démocratie tenues par la ministre G. Fioraso lors des Assises de l'ESR, la nouvelle loi est venue renforcer une « autonomie » ayant pour seul effet l'adaptabilité et la précarisation des établissements, des formations, des équipes de recherche et des personnes. Elle a aussi aggravé le pilotage pyramidal à l'intérieur des établissements d'enseignement supérieur (vote des personnalités extérieures pour l'élection des présidents, constitution d'un CAC ingouvernable aux quorums toujours incertains – et par ailleurs contraire aux engagements solennels pris durant les assises de l'ESR -, encouragement aux fusions d'université, développement toujours plus prononcé d'une technocratie étrangère au monde de l'ESR et recrutée à l'extérieur de celui-ci pour y importer des pratiques managériales). La loi Fioraso a ajouté un étage supplémentaire par la construction de COMUE dont beaucoup sont aujourd'hui soit des coquilles vides, soit l'antichambre de fusions contraintes produisant des mastodontes dans lesquels le seul gouvernement possible sera encore plus centralisé et encore moins démocratique.¹

¹ Quatre ans plus tard, force est de constater que la carte des COMUE en Ile-de-France est un champ de ruines, que de nombreuses « petites universités » surtout en LSHS ont été écartées et humiliées lors de processus de fusion autoritaire (cf Paris III et Paris XIII), que les grandes écoles les plus puissantes ont imposé leur vision des choses (cf Polytechnique et Saclay), que même les présidents qui s'étaient engagés clairement contre les

La troisième réforme en 2018 dit de façon claire et explicite ce qu'elle promet à savoir l'instauration d'une université à plusieurs vitesses par la loi, au risque du renforcement des injustices sociales. La logique de cette réforme revient à considérer à la fois que l'université ne doit pas être ouverte à tout le monde et que ceux qui sont admis à l'université n'ont pas tous vocation à aller dans des universités équivalentes. Double injustice sociale et territoriale que cela, injustices assumées par les gouvernants si l'on en croit les propos de la ministre devant la commission culture et du sénat.

Soyons précis : ce n'est pas la destruction de l'Université qui est en cours, mais l'anéantissement de l'université publique comme facteur d'égalité entre les citoyens et d'élévation du niveau de formation de la nation. C'est donc une composante du pacte républicain qui est ainsi mis à bas.

Certains diront qu'il ne s'agit là que de procès d'intention à un gouvernement qui proclame au contraire se soucier des étudiants les plus « fragiles » et se dit désireux de les « accompagner » en leur offrant une remédiation préliminaire afin qu'ils puissent poursuivre dans de bonnes conditions leurs études. Mais si le véritable objectif de la réforme était celui-ci d'une part le ministère clarifierait le point central de savoir si les cours que devront suivre les étudiants admis sous conditions font ou non partie de leur licence : le ministère se garde bien de clarifier ce point car, s'ils en font partie, cela signifie mécaniquement que l'on crée deux types de licence pour deux types d'étudiants (et pas une même licence qui serait suivie à un rythme différent). Or, si aucun moyen nouveau n'est donné aux universités, il est évident que la seule solution est celle d'intégrer les cours de remédiation dans les licences existantes, et ce évidemment aux dépens d'autres cours disciplinaires, ce qui a pour effet de modifier la nature même du diplôme et de creuser le fossé entre les licences préparées dans les universités ayant des recrutements différents.

C'est une des raisons pour lesquelles la réforme proposée perd tout ce qu'elle pouvait receler encore de crédibilité potentielle si elle n'est pas accompagnée de la création de milliers de places en STS et en IUT et si elle n'est pas fondée sur la mise en place de mesures budgétaires exceptionnelles et reconduites sur plusieurs années. La vraie solution pour éviter le tirage au sort et les dysfonctionnements d'APB c'est en effet de créer des milliers de vraies places supplémentaires (je ne parle pas des soi-disant 22000 place évoquées depuis quelques jours par la Ministre et dont nul ne sait dire à quoi elles correspondent).

Voilà pourquoi il faut reparler du milliard pour l'université dont tout le monde s'accorde de LR à Sud en passant par le SNESUP ou la CPU qu'il est indispensable pour rattraper le retard français de financement de l'ESR. Cet argent est disponible assez aisément à condition d'accepter de toucher au très dogmatique crédit-impôt- recherche (6 milliards par an qui pour beaucoup relèvent de l'effet d'aubaine fiscale pour les entreprises)

Le discours des gouvernants prétendant au monopole de l'intelligence et de la rationalité insistait il y a plus de dix ans sur le fait que cela ne servait à rien de donner de l'argent à

processus de fusion les ont parfois encouragés (cf Paris Diderot), que dans plusieurs cas les universités de LSHS pour continuer à préserver leur spécificité culturelle et scientifique n'ont eu d'autres choix que de s'isoler (Montpellier, Bordeaux).

l'ESR sans réforme de structure sur le gouvernement des universités (ce discours est encore à l'œuvre de façon centrale dans les critères de distribution des idex, labex et autres ex) ; pourtant, étrangement, aujourd'hui bien que les réformes de structure aient été imposées partout, ce n'est toujours pas le moment d'augmenter les moyens de façon généralisée... On comprend mieux comment la Ministre dans un lapsus étonnant a pu constater devant la commission culture, éducation et recherche du Sénat que « les établissements ont des capacités d'accueil limitées, au-delà desquelles ils ne peuvent pas fonctionner, en tant qu'établissements recevant du public » avant de se demander de façon un peu lunaire « Comment répondre à deux injonctions contradictoires : droit d'inscription dans le supérieur et interdiction de dépasser les capacités ? » Selon elle, il semble bien que, puisque la question des moyens ne peut être posée que de façon marginale, la seule réponse possible à cette question faussement naïve est qu'on ne peut pousser les murs et qu'il s'agit donc d'articuler la diminution relative du nombre d'étudiants avec la distribution inégalitaire des moyens disponibles. C'est là exactement ce que met en place à court et moyen terme la réforme en cours. Et c'est aussi ce qui démontre que cette réforme est étroitement liée aux précédentes, qu'elle les complète, les poursuit, les parachève en s'attaquant à ce qui restait jusqu'à présent quand même intangible à savoir le droit pour chacun d'accéder avec des frais d'inscription contenus à une université dispensant de façon équivalente sur tout le territoire national des enseignements contribuant à un cadrage national des diplômes. Pour justifier un tel tournant il n'y a qu'une seule solution : admettre pour la première fois ce qui était encore indicible dans les deux réformes précédentes à savoir que l'université n'est plus partie prenante du contrat social entre la république et les citoyens, qu'elle va rentrer dans le secteur marchand ce que l'OCDE prônait déjà dans les années 1980. Alors que faire ? La situation est assez simple. Nous avons deux mois jusqu'à la fin mars pour bloquer la réforme et démontrer largement ses effets délétères. Des signes existent sur le fait que la réforme n'emporte pas l'adhésion massive de l'opinion ; nos collègues sont hésitants pour la plupart mais il est possible de leur démontrer que cette réforme est loin de relever d'une simple question technique posé par l'obsolescence postulée et l'illégalité des algorithmes d'APB. Il faut montrer que l'intervention ministérielle n'a rien à voir avec le bon sens, n'est pas pensée pour régler tel ou tel dysfonctionnement, encore moins pour se passer d'algorithme et pour améliorer la situation pédagogique des plus démunis. Les objectifs et les effets sont autres et ont à voir avec la nature même des diplômes de licence et avec l'égalité des territoires et des établissements universitaires, donc avec l'existence même de l'Université publique.

Le début de la mobilisation a permis de mettre un pied dans la porte avant qu'elle ne se ferme, il s'agit maintenant de l'entrebâiller puis de l'ouvrir en inversant la logique dominante ; c'est à nous de faire en sorte que l'on passe de l'injustice sociale et territoriale à la reconduction du pacte entre la république et la nation du l'élévation du niveau de formation de tous les citoyens.

L'enjeu est donc clair : c'est la survie de l'université publique qui est au cœur de la question posée. Non que les universités soient menacées de disparition : dire cela serait parfaitement absurde tant historiquement que politiquement car pour tout gouvernement l'existence d'un système d'enseignement supérieur répond à un besoin social crucial ne serait-ce que pour limiter la conflictualité et mettre à la disposition des citoyens un processus minimal de formation (satisfaisant pour partie l'évolution des attentes et des espoirs des familles). Il y aura donc encore des universités d'accès libre, aux frais d'inscription relativement bas, proposant des licences ouvertes à tous. Mais ces universités-là seront de plus en plus

éloignées des universités dites « de recherche », ou « d'excellence » pour lesquelles les diplômes tendront à relever de définitions locales (avec éventuellement du coup des frais d'inscription variables) et profondément concurrentielles

Ce qui est donc menacé à terme de disparition c'est l'université publique comme forme dominante de l'ESR (même si elle était évidemment déjà fortement mise à mal par le système des CPGE) ; ce qui est menacé c'est une université fondée sur l'égalité des citoyens, la quasi gratuité, l'articulation entre recherche et enseignement, la liaison entre production et transmission de savoir.

Et, du coup, ce qui s'annonce c'est un système encore plus injuste, potentiellement coûteux pour les familles qui voudront envoyer leurs enfants dans les « meilleurs » établissements, inégalitaire territorialement, socialement différencié et hiérarchisé.